



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Acteurs de prévention primaire

Une transformation
au service des entreprises

Sommaire

03 • L'édito de Serge Lesimple, président

04 • Une intervention pluridisciplinaire
pour plus de santé et de sécurité

06 • Une offre de services adaptée
aux besoins

08 • La parole aux adhérents

10 • Santé mentale : des risques mieux
connus et que l'on peut prévenir

12 • Focus sur les travailleurs saisonniers

14 • Une certification qui assure la même
qualité de service pour tous

Réinventer, structurer, servir



Serge Lesimple
Président
AST74

Lorsqu'en 2021 nous avons posé un regard lucide sur notre organisation, le constat était clair : AST74 était une structure utile, mais peu lisible et fragmentée. Si l'engagement des équipes ne faisait aucun doute, il nous fallait lui donner un cap partagé, une structure solide et des outils adaptés à notre époque.

En quatre années, nous avons engagé une transformation profonde et exigeante. Nous avons refondé notre gouvernance, bâti une ligne managériale, harmonisé nos pratiques et digitalisé nos services. Nous avons surtout réorienté notre action autour de notre raison d'être : la prévention en santé au travail au service de tous nos adhérents, sur tous les territoires.

Cette mutation n'a rien d'abstrait. Elle se traduit aujourd'hui par des indicateurs objectivables : l'ensemble des indicateurs métiers sont à la hausse depuis deux ans, les outils numériques sont pleinement opérationnels et interconnectés, l'activité est animée en temps réel, la relation adhérent est professionnalisée, et la certification de niveau 3 atteste de la qualité de nos engagements.

AST74 est désormais une entreprise de services de santé au travail pleinement opérationnelle, outillée, et résolument tournée vers l'avenir. Notre projet de service, finalisé en 2025, en est la boussole partagée. Il porte l'ambition d'un acteur proactif de la santé publique, agile, transparent, à l'écoute de ses adhérents et de ses équipes.

Cette transformation n'est pas une fin en soi. Elle est la condition de notre utilité, de notre agilité, et de notre capacité à continuer à agir, prévenir, protéger.

Je veux ici remercier l'ensemble des collaborateurs, des administrateurs, de nos partenaires et adhérents pour leur confiance, leur exigence et leur implication. C'est ensemble que nous avons rendu possible cette métamorphose. C'est ensemble que nous poursuivrons ce chemin exigeant, mais porteur de sens.

Une intervention pluridisciplinaire pour plus de santé et de sécurité

Avec 2776 adhésions dont 1002 nouveaux adhérents, AST74 a fait progresser la culture de la prévention en Haute-Savoie, en particulier parmi les TPE-PME.

Qui sommes-nous ?

AST74 intervient depuis 1954 pour prendre soin de la santé et veiller sur la sécurité des salariés en Haute-Savoie. Cette association loi 1901 est gérée par un conseil d'administration et une commission de contrôle composés de représentants des salariés et des employeurs. Elle est financée par la cotisation versée par les entreprises adhérentes.

Une équipe pluridisciplinaire

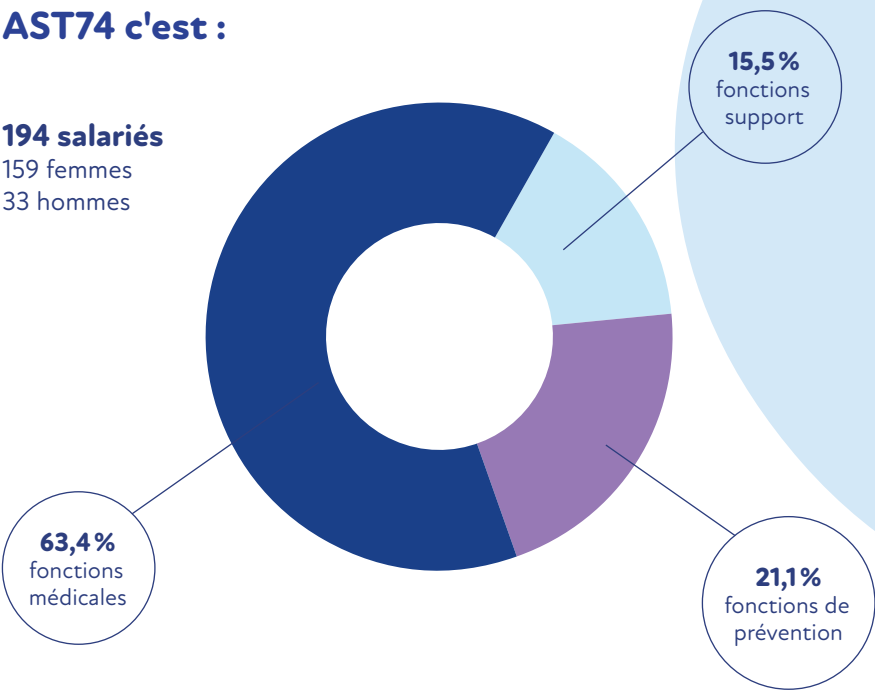
Animée et coordonnée par un médecin du travail, les équipes d'AST74 interviennent directement sur le terrain pour apporter conseils et actions de prévention pour améliorer la santé et les conditions de travail.

Nos 3 domaines d'intervention

- Suivi individuel de l'état de santé
- Prévention des risques professionnels
- Prévention de la désinsertion professionnelle

AST74 c'est :

194 salariés
159 femmes
33 hommes



Fonctions médicales (123 personnes)

50 assistant(e)s équipes pluridisciplinaires et secrétaires médicales	34 infirmiers/ères de santé au travail
	29 médecins du travail

Fonctions support (30 personnes)

Service RH, service comptable, relation adhérents, service informatique, responsable communication, responsables de sites, agent d'entretien, archivistes, etc.

Fonctions de prévention (41 personnes)

12 assistants de prévention en santé au travail (APST)	02 assistantes sociales
07 techniciens hygiène et sécurité (THS)	04 assistantes prévention
04 ingénieurs	04 pool prévention
01 toxicologue	01 spécialiste maintien en emploi
03 ergonomes	

Nos adhérents

15 929
entreprises suivies (+229 par rapport à 2023)
dont 80 % de TPE-PME

148 068
salariés suivis (au 31/12/2024) :
124 088 CDI
8 994 CDD
2 557 intérimaires
6 471 apprentis
3 852 saisonniers

164 193
salariés suivis sur l'année 2024

2 776
adhésions dont 1 002 nouveaux adhérents

Suivi de l'état de santé des salariés

42,95%
des travailleurs ont bénéficié d'une ou plusieurs visites de suivi de leur état de santé dans l'année.

79 448
visites réalisées en 2024 (embauches, pré-reprises, à la demande, périodiques, suivi de carrière)



Notre périmètre d'intervention



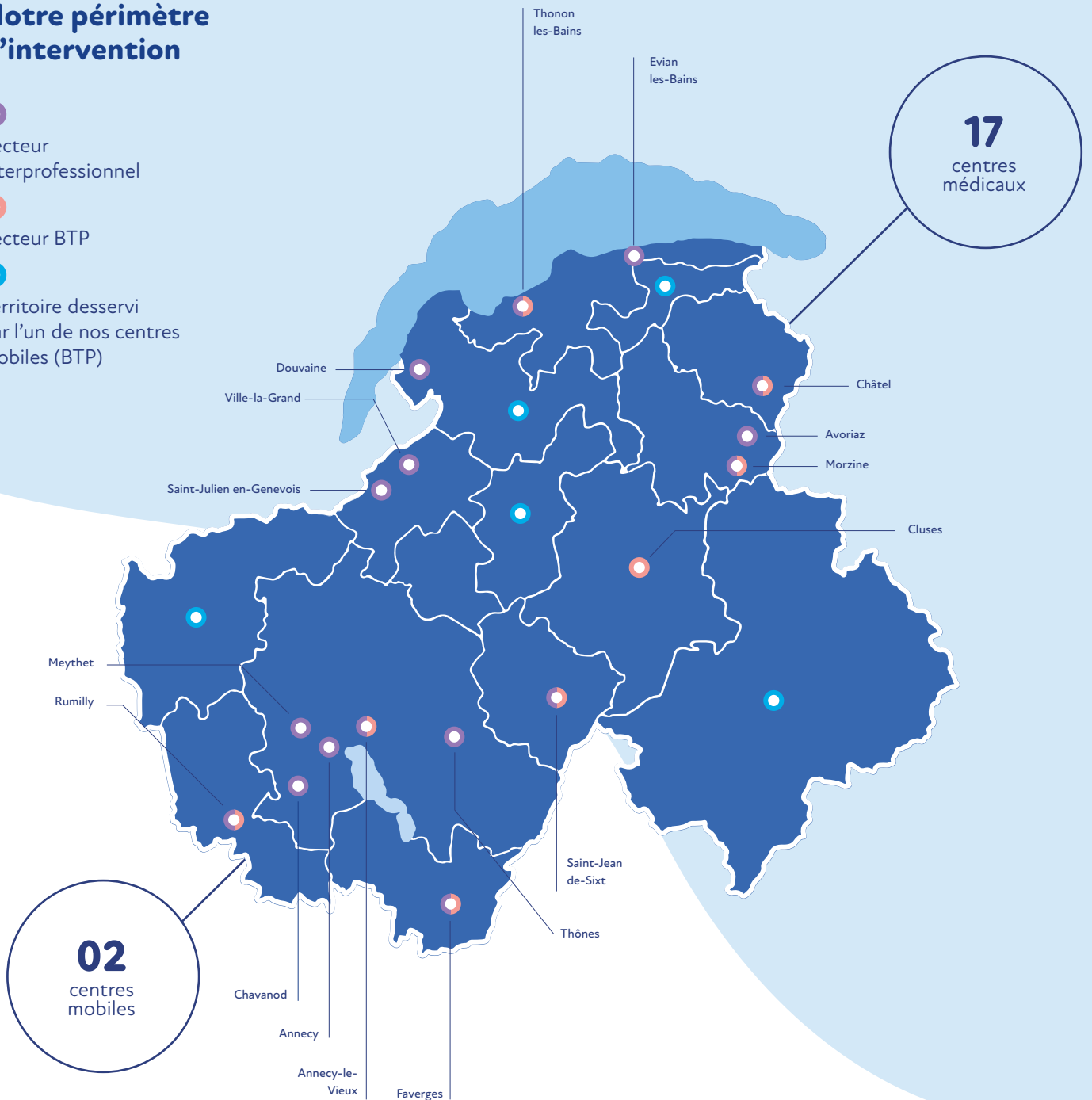
Secteur interprofessionnel



Secteur BTP



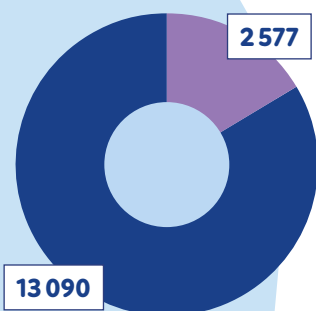
Territoire desservi par l'un de nos centres mobiles (BTP)



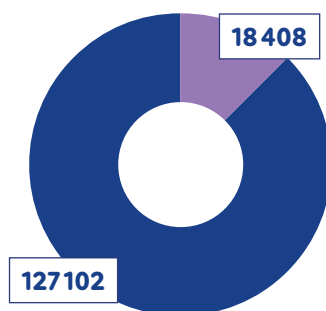
Adhérents et effectifs par secteurs

BTP

Interpro



Entreprises suivies



Salariés suivis

Les 5 premiers secteurs d'activité

18 408 • Commerce, réparation d'automobiles

20 076 • Construction

14 024 • Hébergement et restauration

10 808 • Activités spécialisées, scientifiques et techniques

8 862 • Activités de services administratifs

Une offre de services adaptée aux besoins

Conseils et sensibilisation pour améliorer la prévention primaire, suivi individuel des salariés en poste ou en difficulté : nos services sont ajustés aux besoins des entreprises.

La prévention des risques professionnels

La prévention des risques professionnels est l'un des piliers de l'offre de services d'AST74. Ses experts sont en mesure de conseiller et d'accompagner chaque entreprise adhérente dans l'évaluation des risques professionnels et dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention. En se déplaçant en entreprise, les préventeurs sont en mesure d'identifier et de proposer des pistes d'amélioration concrètes, qu'il s'agisse d'un accompagnement en ergonomie, en toxicologie ou des actions de sensibilisation auprès des salariés.

14 286

documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP),

soit **91,5 %** des adhérents.

3 925

actions de prévention primaire (APP) réalisées, c'est-à-dire des actions destinées à entrer en ligne de compte au plus tôt sur les facteurs de risques pour les supprimer ou les réduire.

10 941

actions en milieu de travail (AMT) réalisées en 2024 (8 876 en 2023) concernant 4 984 adhérents et 81 777 salariés.

Le DUERP, c'est quoi ?

Obligatoire dans toutes les entreprises, quel que soit l'effectif ou le domaine d'activité, le document d'évaluation des risques professionnels (DUERP) sert à évaluer les risques auxquels les salariés sont exposés dans le cadre de leurs missions. AST74 accompagne ses adhérents dans la compréhension, l'élaboration et la mise à jour de ce document.



Découvrez notre module en ligne simple, pratique et sécurisé

Une AMT, c'est quoi ?

L'action en milieu de travail (AMT) vise à prévenir les risques professionnels en évaluant les dangers, en adaptant les postes et l'environnement de travail, grâce à l'intervention de spécialistes.

Son objectif ? Améliorer la sécurité et les conditions de travail des salariés tout en préservant leur santé mentale et physique.

3 106

conseil et accompagnement

2 573

accompagnement au document unique

2 528

fiche d'entreprise

1 193

étude de poste

473

sensibilisation-formation-information

268

maintien en emploi

237

participation CSE, CSSCT et autre réunion

157

étude ergonomique

100

risque chimique : diagnostic et accompagnement

64

RDV de liaison

43

métrologie

Le suivi individuel

Les salariés suivis par les équipes d'AST74 bénéficient selon les cas de différents types de visites :

- Un suivi individuel (SI)
- Un suivi individuel renforcé (SIR)
- Un suivi individuel adapté (SIA)

79 448

visites réalisées
(vs 74 571 en 2023)

81,51%

de salariés vus
sur 5 ans

● 2023 ● 2024

Visites réalisées par des infirmiers



Visites réalisées par des médecins



La prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi

AST74 agit pour prévenir la désinsertion professionnelle en repérant les salariés à risque lors des visites médicales. Elle mobilise une équipe pluridisciplinaire pour rechercher, avec l'employeur et le salarié, des pistes de solutions adaptées : aménagements, reclassement, accompagnement. AST74 travaille aussi avec des partenaires pour sécuriser le parcours professionnel et favoriser le maintien en emploi des salariés fragilisés (vieillesse, handicap, accident du travail ou maladie professionnelle).

1 030

salariés déclarés
inaptes (1085 en
2023)

3 648

salariés
concernés par
une adaptation
de poste (4001
en 2023)

1 046

salariés pris
en charge par la cellule de
prévention de la désinsertion
professionnelle (PDP).
Elle est composée
d'assistantes sociales et
de conseillers du maintien
en emploi, ainsi que de
partenaires sociaux.

La cellule PDP, c'est quoi ?

La cellule de prévention de la désinsertion professionnelle réunit des experts et des partenaires du maintien en emploi. **Sa mission ?** Trouver, en concertation avec l'employeur et le salarié, des pistes de solutions adaptées pour favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en difficulté, en prenant en compte leur situation et celle de l'entreprise.



En savoir plus
sur la cellule PDP



La parole aux adhérents

Les équipes pluridisciplinaires d'AST74 accompagnent dirigeants et salariés dans la gestion des risques professionnels, l'optimisation des conditions de travail et le maintien en emploi. Découvrez des témoignages d'entreprises locales.

TRAVAUX DE REVÊTEMENT DIDIER SZCZEPIAK & FRÉDÉRIC GONNELLAZ • ARTI-SOLS

Trouver des solutions pour préserver un emploi



Didier Szczepiak, employé depuis 20 ans chez Arti-Sols, une entreprise de revêtements de sols, a récemment bénéficié de l'expertise d'AST74 pour sa reconversion professionnelle.

« À 57 ans, j'avais depuis plusieurs années des problèmes de santé liés à mon activité de poseur de revêtements de sols. Face à cette situation, AST74 a mobilisé autour de moi une équipe pluridisciplinaire comprenant un médecin du travail et une ergonome conseillère en maintien en emploi. Une solution a été trouvée : ma reconversion en conducteur de travaux. »

• **Didier Szczepiak**

« Didier avait une grande expérience professionnelle et une ancienneté dans l'entreprise, nous n'avions clairement pas envie de nous séparer de lui. Grâce à AST74, nous avons trouvé une solution de maintien en emploi qui convient à tous. AST74 nous a accompagnés tout au long du processus. Ils sont intervenus plusieurs fois et ça s'est très bien passé. L'équipe d'AST74 a été très proactive, ils nous ont amené des solutions. »

• **Frédéric Gonnellaz**



Une collaboration réussie avec Frédéric Gonnellaz, directeur de l'entreprise, qui illustre l'importance des services de prévention et de santé au travail dans la gestion des risques professionnels et le maintien en emploi.



Arti-Sols

Arti-Sols est une entreprise spécialisée dans la vente et la pose de revêtements de sols basée au Grand Épagny.

Date de création : 1982

Nombre de salariés : 38



Découvrez le témoignage vidéo

ASSURANCES FRANCK PAYEN • MMA

Protéger les salariés des incivilités



Franck Payen, agent général MMA, a repris en 2014 un cabinet d'assurances implanté en Haute-Savoie avec deux points de vente, à Thonon-les-Bains et à Douvaine.

« L'activité sédentaire nécessite une attention sur les troubles musculosquelettiques (TMS), un risque professionnel pour lequel les équipes d'AST74 sont en mesure de nous conseiller. Mais il faut s'intéresser aussi à l'accueil quotidien de clients et visiteurs qui peut entraîner des difficultés relationnelles. Parmi les risques que nous rencontrons, il y a celui des agressions de clients mécontents ou fragiles psychologiquement. Venant de l'industrie où j'ai fait une partie de ma carrière, j'ai une culture de la prévention solidement ancrée. Le sujet de la relation client et des éventuelles incivilités est globalement bien maîtrisé aujourd'hui, et je fais confiance aux professionnels d'AST74 pour être accompagné sur ce sujet. »

• **Franck Payen**

MMA

Le Groupe d'Assurance Mutuelle né en 1828, sous le nom de Mutuelle Mobilière Incendie, devient la Mutuelle mobilière du Mans (MMA) en 1842.

2^e assureur des professionnels et des entreprises en France.

2,4 millions de clients particuliers.

19 agences implantées en Haute-Savoie.



Accédez au témoignage dans son intégralité

INDUSTRIE TEXTILE MICHEL RIEUX • VELSOL FRANCE

Faire évoluer nos outils de travail en toute sécurité



Michel Rieux dirige Velsol France, une filiale française du groupe danois Velux spécialisée dans la fabrication de stores en toile. Elle a bénéficié de l'expertise d'AST74 pour optimiser ses conditions de travail.

« J'ai contacté AST74 pour préserver la sécurité et le bien-être des collaborateurs, notamment lors du remplacement d'une machine principale, vieille de plus de 30 ans. Un an avant l'installation de la nouvelle machine de découpe en mai 2023, une ergonome d'AST74 est intervenue pour observer le travail des salariés sur l'ancien équipement. Cette immense machine, qui transforme des rouleaux de toile de 2 mètres de large en stores aux dimensions précises des fenêtres Velux, nécessite de nombreuses manipulations physiques. L'ergonome a pu formuler des recommandations précieuses pour la conception de la nouvelle machine. »

• **Michel Rieux**

Velsol France

Velsol France est une entreprise de fabrication et d'expédition de stores en tissu pour la marque Velux, à Reignier-Ésery.

Date de création : 1985

Nombre de salariés : 110



Découvrez le témoignage vidéo

Santé mentale : des risques mieux connus et que l'on peut prévenir

AST74 travaille sur le sujet des risques psychosociaux depuis de nombreuses années. Elle intervient au sein des entreprises pour aider à évaluer ces risques, à les intégrer dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et à mettre en place des actions de prévention. En 2024, des partenariats sont venus renforcer l'accompagnement des adhérents en matière de santé mentale.



INTERVIEW

Une approche globale et discrète pour un sujet sensible

Questions à Corinne Heiter,
directrice adjointe en charge des opérations,
AST74

~~~~~ Que sait-on des liens entre risques psychosociaux et santé ?

Corinne Heiter • Comme l'a confirmé, en 2024, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) et les résultats de plus de 800 études menées dans différents pays*, les risques psychosociaux (intensité du travail, charge émotionnelle, manque d'autonomie) ont des effets sur la santé. Cela se traduit par exemple par un risque accru de développer ou d'aggraver certaines pathologies cardiovasculaires, d'engendrer des troubles musculosquelettiques (TMS) ou encore d'encourager des comportements à risque pour la santé (inactivité physique, consommation d'alcool...).

~~~~~ Comment accompagner alors les dirigeants et les salariés ?

Corinne Heiter • Parler de ses propres difficultés et de celles de ses salariés est un sujet particulièrement sensible pour un chef d'entreprise. Cela nécessite un accompagnement spécifique et de la confidentialité. Nos professionnels sont formés et soumis au secret professionnel. Chaque rencontre avec un dirigeant est l'occasion d'aborder la prévention de l'ensemble des risques professionnels qui pourraient compromettre la santé physique et mentale de ses collaborateurs. Mais aussi d'y apporter des réponses dans une approche globale.

* Effets des expositions psychosociales sur la santé des salariés.
Mise à jour des connaissances épidémiologiques, INRS, 2024.

LES PARTENARIATS 2024 D'AST74 EN SANTÉ MENTALE

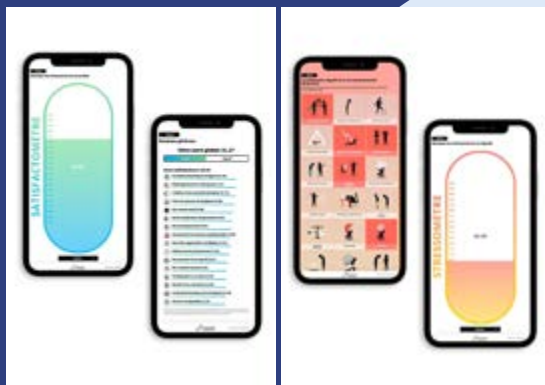
Amarok e-Santé : faites le point sur votre état de santé en tant que dirigeant

AST74 a signé une convention de partenariat avec l'Observatoire Amarok au printemps 2024. Cette association œuvre en matière de santé mentale, principalement pour les dirigeants de PME, les travailleurs non-salariés et les indépendants. Nous mettons désormais à disposition de l'ensemble des dirigeants de nos 15 000 entreprises adhérentes un accès à la plateforme e-Santé d'Amarok, permettant d'évaluer leur état de santé et son évolution dans le temps.

Nous avons également souscrit un accompagnement psychologique pour accompagner et orienter les dirigeants les plus en difficulté. Ce service est compris dans la cotisation annuelle.



Accédez
au questionnaire
e-santé Amarok



CAPA : s'entourer de professionnels qualifiés

Dans un contexte où les médecins constatent une augmentation marquée des pathologies physiques liées à des troubles psychiques, AST74 s'associe au Centre annecien de psychiatrie ambulatoire (CAPA). L'objectif ? Renforcer la prise en charge des psychopathologies liées au travail, en favorisant une orientation rapide et adaptée des salariés vers des ressources de soutien, notamment psychologique. L'objectif est clair : ne pas laisser les salariés seuls face à ces problématiques et leur offrir un accompagnement global et coordonné.

Au sein d'AST74, une dizaine de personnes travaillent plus particulièrement sur le sujet de la santé mentale en entreprise : psychologue du travail, médecins du travail, infirmiers en santé au travail et préventeurs formés à la prévention des risques psychosociaux (RPS).

Le Portail du Rebond des Entrepreneurs :
portaildurebond.eu

Il oriente les dirigeants vers le meilleur accompagnement selon leur situation :
0 805 691 880 (N°vert).



Accédez au portail
du Rebond
des Entrepreneurs

Focus sur les travailleurs saisonniers

Dans le cadre de ses missions, AST74 met en place des actions de formation et de prévention (AFP) à destination des travailleurs saisonniers.

Un dispositif pratique pour les employeurs et comprise dans la cotisation annuelle, qui vise à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles chez les salariés particulièrement isolés et à risque.



INTERVIEW

AST74 adapte son offre de services en prévention aux besoins évolutifs des saisonniers

Questions à Philippe Michel,
infirmier en santé au travail, AST74

~~~~~ Qui sont les salariés saisonniers suivis par AST74 ?

Philippe Michel • Ils travaillent principalement dans la restauration, les remontées mécaniques, les soins, la grande distribution, les commerces et les services communaux. Leur présence est plus marquée en hiver qu'en été, la saison hivernale étant le moteur économique des stations de ski, bien qu'elle soit en hausse pour la saison estivale.

~~~~~ Leur profil a-t-il évolué ?

Philippe Michel • Oui, au fil des années, en fonction des métiers et des secteurs. Par exemple, sur les remontées mécaniques, on retrouve surtout des travailleurs de Haute-Savoie, tandis que dans les autres secteurs, les saisonniers peuvent venir de toute la France. On observe également un important turn-over : chaque année, de nouveaux saisonniers arrivent. Ce qui rend l'enjeu de la prévention encore plus important, ces salariés étant souvent jeunes et exposés à un rythme de travail intense, ce qui laisse généralement bien peu de temps à l'employeur pour les former et les sensibiliser aux risques professionnels.

~~~~~ Comment AST 74 s'adapte à ces nouveaux enjeux ?

Philippe Michel • Comme nous constatons une présence croissante de travailleurs étrangers, nous proposons également une version de nos interventions en anglais. Nous nous adaptons à chaque entreprise pour proposer une intervention sur mesure. Les salariés apprécient que l'on aborde des sujets concrets, qui les concernent directement.

Quelles sont les actions déployées ?

Philippe Michel • Nous faisons de la prévention et de l'accompagnement. Nous proposons des interventions en groupes, tout en rappelant que les salariés peuvent aussi être reçus individuellement. Nous nous adaptons aux horaires des entreprises et aux contraintes des salariés. Nos actions de formation et de prévention (AFP) sont menées par une équipe composée de trois infirmiers et de deux préventeurs, lors de sessions d'1h30, réunissant en moyenne 12 salariés, idéalement par type de métier. Cette démarche est valable deux ans et peut remplacer la visite d'embauche, conformément à l'article D4625-22 du Code du travail. Toutefois, une visite individuelle avec un professionnel de santé reste possible à la demande du salarié ou de l'employeur.

« Face au turn-over et à l'arrivée de nouveaux travailleurs chaque saison, la sensibilisation rapide aux risques est un véritable défi pour les employeurs comme pour les équipes de santé au travail. »

Les objectifs des AFP

→ informer les salariés sur le rôle et les missions du service de prévention et de santé au travail ;

→ permettre l'identification des situations à risques dans leur environnement professionnel ;

→ encourager les salariés à devenir acteurs de leur propre santé et sécurité au travail.

Résultats hiver et été 2024

11

 entreprises
adhérentes

55

 sessions
réalisées

350

 salariés
sensibilisés

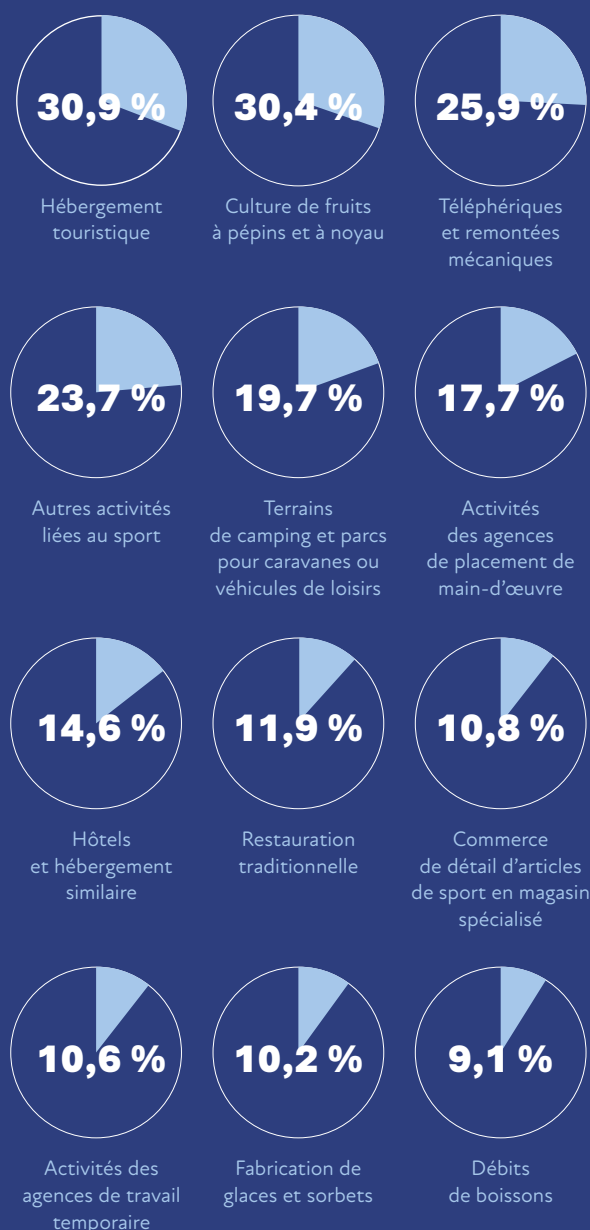
98 %

 de taux
de satisfaction

Les saisonniers, indispensables à la dynamique locale

Les travailleurs saisonniers jouent un rôle central dans l'économie de la Haute-Savoie. Ils sont indispensables pour répondre aux pics d'activité liés aux saisons touristiques (sports d'hiver, et activités de plein air en été) ainsi qu'aux campagnes agricoles (récoltes, cueillettes). Les saisonniers permettent aux stations de ski, hôtels, restaurants, commerces et exploitations agricoles de maintenir leur activité pendant les périodes de forte demande. Leur présence est donc un moteur essentiel pour l'économie locale et le maintien de l'attractivité touristique du territoire.

Secteurs employant le plus de saisonniers :



Une certification qui assure la même qualité de service pour tous

Engagée depuis longtemps dans une démarche d'amélioration continue, d'abord avec l'obtention de la certification AMEXIST III en 2018, AST74 a poursuivi ce travail de certification tout au long de l'année 2024. Grâce à une mobilisation de l'ensemble de ses équipes, AST74 a franchi une étape majeure en obtenant le niveau 3, le plus élevé, attestant de la conformité et de l'amélioration continue de ses pratiques.



INTERVIEW

Plus agiles et mieux équipés pour répondre aux besoins des entreprises

Questions à Julie Alleaume, responsable transformation et qualité, et Manuel Olivé, chargé de projet qualité, AST74

~~~~~ Pouvez-vous résumer les enjeux de la certification ?

Julie Alleaume • « Le référentiel AFNOR SPEC 2217 est une norme de certification destinée aux services de prévention et de santé au travail. Il a été rendu obligatoire par la loi du 2 août 2021 et vise à garantir la qualité, l'efficacité et la conformité des services rendus par ces organismes, au bénéfice des entreprises et de leurs salariés.

La certification obtenue vient souligner qu'AST74 est une organisation solide et rigoureuse, dont l'efficacité permet de répondre aux attentes de ses entreprises adhérentes et des salariés suivis. »

« Cette étape clé marque le début d'une démarche d'amélioration continue, pour toujours mieux répondre aux attentes et aux besoins de nos adhérents. »

~~~~~ Et que représente l'obtention du niveau 3 ?

Manuel Olivé • « Le niveau 3 de la certification démontre la maturité de notre organisation : nos modes opératoires sont davantage formalisés et harmonisés, ce qui nous permet d'identifier les écarts potentiels et d'engager rapidement des actions d'amélioration. Nous nous adaptons avec agilité à l'évolution des besoins de nos adhérents et salariés, tout en maintenant une qualité de service élevée.

La certification démontre notre capacité à assurer une qualité de service et une équité de traitement envers tous nos adhérents. La maîtrise de nos processus nous permet de nous adapter plus rapidement, ce qui nous aide à ajuster efficacement nos pratiques pour maintenir le niveau de qualité attendu. »

~~~~~ Et quelles sont les prochaines étapes ?

Julie Alleaume • Il s'agit d'une première étape clé franchie puisque l'enjeu principal est de poursuivre dans cette démarche afin d'offrir en continu un meilleur service à nos adhérents. En effet, le travail collectif accompli ces dernières années nous a poussés à mieux prendre en compte leur satisfaction et leurs besoins, avec la mise en place d'enquêtes de satisfaction qui nous permettent d'obtenir et de traiter leurs retours d'expérience et de nous améliorer en conséquence, tout en adaptant notre offre de services à leurs besoins.

Un très haut niveau de satisfaction

Nos enquêtes de satisfaction les plus récentes auprès des entreprises ayant bénéficié d'une action collective de conseil, de sensibilisation ou d'un accompagnement indiquent les résultats suivants :

99,2 %

des adhérents se disent très satisfaits ou satisfaits de l'intervention² à laquelle ils viennent de participer.

79,9 %

soit quatre entreprises répondantes sur cinq, prévoient de mettre des actions en place suite à l'intervention.

97,9 %

d'entre eux considèrent que les informations communiquées leur sont utiles.



Rendez-vous sur la page dédiée à la satisfaction de nos adhérents

¹ 959 réponses entre le 28 septembre 2023 et le 24 avril 2025.

² Exemples d'intervention : accompagnement au document unique, aide à la gestion et à l'analyse des accidents du travail, sensibilisations collectives (addictions, TMS, travail sur écran...).

Une transformation au service des entreprises : un nouveau projet de service structurant

L'année 2024 fut marquée par l'achèvement du nouveau projet de service de notre association. Il s'agit d'un projet particulièrement porteur de sens, puisqu'il s'appuie sur une vision commune et partagée, tout en définissant notre feuille de route pour les cinq prochaines années. Accessible à tous, le document donne un aperçu de nos grandes orientations et des actions que nous prévoyons de mettre en place d'ici 2025, par exemple concernant nos interventions sur le terrain, notre accompagnement dans la prévention des risques psychosociaux et nos services proposés aux dirigeants. Notre objectif est de faire converger nos priorités avec celles des acteurs régionaux et nationaux de la santé au travail.



Pour découvrir le projet de service 2020-2025



La santé, ça se travaille.

Ressources

**Guide de
l'adhérent
2025**



**Notre dispositif
réservé
aux dirigeants**



Des questions ?

Service relation adhérent
relationadherent@ast74.fr

Pôle prévention
prevention@ast74.fr

**Cellule de prévention de la
désinsertion professionnelle**
cellulepdp@ast74.fr

**Document unique d'évaluation
des risques professionnels**
duerp@ast74.fr